

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 22 Octobre 1973, le Conseil Municipal a décidé de commander 370 mètres de tube pour dévier le gazoduc qui traverse la future ZAC LUDRES CHAUDEAU.

Le Syndicat Intercommunal NANCY-LUDRES a, pour sa part, commandé 500 mètres de tube pour la déviation concernant le stade de 30 000 places.

Par lettre du 04 Décembre 1973, M. WIPPLER Chef du Groupe Gazier Est 24, quai Ste Catherine à NANCY, propose que la Commune passe une nouvelle commande de 350 mètres de tube pour réaliser la déviation totale du gazoduc sur la partie réservée à l'emplacement du futur carrefour B (échangeur à construire).

La Direction de l'Equipement, qui avait été consultée, a répondu par lettre DPE/LT du 09 Novembre 1973 qu'il n'était pas possible d'envisager une coordination de travaux en ce qui concerne le déplacement du gazoduc car l'échéance de l'aménagement du carrefour B est trop incertaine actuellement.

Le Maire propose donc de se limiter à la commande de tube strictement nécessaire pour aller des points 3 à 6 et 7 du plan établi par GAZ DE FRANCE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- le Maire est autorisé à commander la longueur de tube strictement nécessaire pour dévier le gazoduc de la future ZAC LUDRES CHAUDEAU, soit 100 mètres environ qui s'ajoutent aux 370 mètres déjà commandés.

Le Coût total de l'opération soit environ 56 500 F. HT - 66 500 F. TTC sera inscrit au budget de l'exercice 1974.